

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

## RAPPORT DE LA CONSULTATION ÉCRITE

---

### USAGE CONDITIONNEL

Compte rendu de la consultation écrite tenue du 5 au 20 août 2020 portant sur la demande d'usage conditionnel pour l'aménagement d'une tour (U2) et d'antennes de télécommunication sur la propriété constituée du lot 6 045 064 du cadastre du Québec (5500, chemin Renaud, à Sainte-Agathe-des-Monts).

1. Un avis public de la tenue de cette consultation écrite a été donné le 5 août 2020, en conformité avec l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en remplacement de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par affichage au bureau de la municipalité (dans le hall de l'hôtel de ville), par insertion dans le journal L'Information du Nord diffusé sur le territoire de la Ville et sur le site Internet de la Ville.
2. Aucune question ou commentaire n'a été reçu pendant la période de consultation écrite du 5 au 20 août 2020.
3. La demande d'usage conditionnel pour l'aménagement d'une tour (U2) et d'antennes de télécommunication sur la propriété constituée du lot 6 045 064 du cadastre du Québec (5500, chemin Renaud, à Sainte-Agathe-des-Monts sera étudiée par le conseil municipal lors de la séance du 25 août 2020.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 août 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière